

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 octobre 2013**

Décision n° **B-2013-4628**

commune (s) :

objet : Location et maintenance de véhicules poids lourds sans conducteur pour assurer des prestations de viabilité hivernale sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Lots n° 1 et 3 et n° 1 et 2 - Autorisation de signer les 4 avenants n° 1

service : Direction de la propreté

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Besson

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 30 septembre 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : jeudi 10 octobre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, M. Bernard R., Mmes Peytavin, Frih, MM. David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Buna, Daclin (pouvoir à M. Brachet), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Philip (pouvoir à Mme Besson), Mme Pédrini (pouvoir à Mme David M.), MM. Passi, Charles, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à M. Barral), Bouju (pouvoir à M. Abadie), Mme Laurent (pouvoir à M. Darne J.), MM. Vesco, Assi.

Absents non excusés : MM. Arrue, Barge, Claisse, Rivalta, Julien-Laferrière, Lebuhotel.

Bureau du 9 octobre 2013**Décision n° B-2013-4628**

objet : **Location et maintenance de véhicules poids lourds sans conducteur pour assurer des prestations de viabilité hivernale sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Lots n° 1 et 3 et n° 1 et 2 - Autorisation de signer les 4 avenants n° 1**

service : Direction de la propreté

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 septembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La Communauté urbaine de Lyon, afin d'assurer les prestations de viabilité hivernale, a recours à la location de véhicules poids lourds sans conducteur.

Par décisions n° B-2009-1203 et B-2009-1204 du 12 octobre 2009, le Bureau a autorisé la signature de 2 marchés publics de services pour la location et la maintenance de véhicules poids lourds sans conducteur pour assurer des prestations de viabilité hivernale sur le territoire de la Communauté urbaine comportant 2 lots.

Le lot n° 1 (véhicules 4x4) a été notifié sous le numéro 09426409 le 4 novembre 2009 à la société EURO LOCATION pour un montant minimum de 120 000 € HT, soit 143 520 € TTC et un montant maximum de 360 000 € HT, soit 430 560 € TTC.

Le lot n° 3 (véhicules 19/21 tonnes) a été notifié sous le numéro 09426509 le 4 novembre 2009 à la société EURO LOCATION pour un montant minimum de 720 000 € HT, soit 861 120 € TTC et un montant maximum de 2 180 000 € HT, soit 2 607 280 € TTC.

A compter de la fin 2011, un accroissement de nos besoins opérationnels et la nécessité d'accroître notre flotte de véhicules loués a nécessité la passation d'une nouvelle procédure d'appel d'offres.

Par décision n° B-2011-2752 du 14 novembre 2011, le Bureau a autorisé la signature de 2 marchés publics de services pour la location et la maintenance de véhicules poids lourds sans conducteur pour assurer des prestations de viabilité hivernale sur le territoire de la Communauté urbaine comportant 2 lots.

Le lot n° 1 (véhicules 4x4) a été notifié sous le numéro 11559011 le 7 décembre 2011 à la société EURO LOCATION pour un montant minimum de 70 000 € HT, soit 83 720 € TTC et un montant maximum de 280 000 € HT, soit 334 880 € TTC sur la durée totale du marché, soit 2 années fermes.

Le lot n° 2 (véhicules non 4x4) a été notifié sous le numéro 11559111 le 7 décembre 2011 à la société EURO LOCATION pour un montant minimum de 70 000 € HT, soit 83 720 € TTC et un montant maximum de 280 000 € HT, soit 334 880 € TTC sur la durée totale du marché, soit 2 années fermes.

Afin de procéder au renouvellement de l'ensemble de ces 4 marchés, une consultation en 2 lots a été lancée par la Communauté urbaine en 2013 :

- lot n° 1 : location de véhicules poids lourds 4x4 équipés de lames et de saleuses,
- lot n° 2 : location de véhicules poids lourds équipés de lames et de saleuses.

Celle-ci a été déclarée infructueuse en commission permanente d'appel d'offres (CPAO) du 14 juin 2013, occasionnant une relance en appel d'offres ouvert qui s'est à nouveau soldée par la réception d'offres irrégulières pour le lot n° 1 et par un défaut de concurrence sur le lot n° 2. Ainsi la CPAO du 27 septembre 2013 a déclaré le lot n° 1 infructueux et le représentant du pouvoir adjudicateur a déclaré le lot n° 2 sans suite pour motif d'intérêt général (défaut de concurrence).

Les prestations de viabilité hivernale de l'hiver 2013-2014 devant être assurées, il convient de passer des avenants de prolongation pour chacun des marchés encore en cours. Cette prolongation de 6 mois se fait sans augmentation des montants maximum des marchés.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits avenants, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve les avenants n° 1 aux marchés n° 09426409, n° 09426509, n° 11559011 et n° 11559111 conclus avec l'entreprise EURO LOCATION pour, dans l'ordre précité, les :

- lot n° 1 : location et maintenance de 2 véhicules poids lourds 4x4 sans conducteur pour assurer des prestations de viabilité hivernale sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon,

- lot n° 3 : location, maintenance de 12 véhicules 19/21 tonnes sans conducteur pour assurer des prestations de déneigement sur le territoire de la Communauté urbaine,

- lot n° 1 : location et maintenance de 2 véhicules poids lourds 4x4 sans conducteur pour assurer des prestations de viabilité hivernale sur le territoire de la Communauté urbaine,

- lot n° 2 : location et maintenance de 2 véhicules poids lourds sans conducteur pour assurer des prestations de viabilité hivernale sur le territoire de la Communauté urbaine.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdits avenants.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 octobre 2013.